

PLAINVAL INFOS

Le Mot du Maire

Chères Plainvaloises, Chers Plainvalois,

Je tiens à vous adresser mes remerciements les plus sincères pour la confiance que vous m'avez accordée lors de ces élections municipales.

Votre mobilisation et votre engagement témoignent de l'attachement profond que nous partageons pour notre commune.

C'est avec beaucoup d'humilité et un grand sens des responsabilités que je reçois ce mandat. Je mesure pleinement l'honneur qui m'est fait, mais aussi les attentes qu'il suscite.

Soyez assurés que je mettrai toute mon énergie, mon écoute et ma détermination au service de l'intérêt général.

Dès aujourd'hui, avec l'équipe municipale en place, nous poursuivrons notre travail avec un objectif clair : agir concrètement pour améliorer votre quotidien, renforcer la solidarité et préparer l'avenir de notre village et être à votre écoute. Nous essaierons de tenir nos promesses et de poursuivre ce que nous avons commencé depuis 2020.

Notre programme c'est à la fois poursuivre ce qui a été utile et ouvrir de nouvelles perspectives car LA CONTINUITÉ N'EXCLUT PAS L'ELAN .

Dès aujourd'hui, nous devons avancer ensemble.

Je suis le Maire de toutes et de tous

Encore merci pour votre confiance

Votre Maire, BETHELMY Taylor



ETAT CIVIL :

Nous souhaitons la Bienvenue à :

VALMOND-DUVAL Anna, née le 15 Novembre 2025

Ils se sont mariés :

DEGOUY Guillaume et DELANCHY Jessica, le 21 février 2026

Ils sont décédés :

*DEGOUY Eric, le 26 novembre 2025
FLOC Dominique, le 06 février 2026*


Ouverture de la Mairie

Mardi : 08h00 - 12h00 et 14h00 - 16h00

Mercredi : 08h00 - 12h00

Judi : 08h00 - 12h00 et 14h00 - 16h00

Vendredi : 09h00 - 12h00 et 14h00 - 18h00

 03.44.78.53.12

 mairie.@plainval.fr

 [Commune de Plainval Officiel](#)



En cas d'urgence : 06.73.17.76.96

ELECTIONS MUNICIPALES

Le dimanche 15 mars 2026, une nouvelle équipe municipale a été élue par nos administrés : 197 votants

186 voix pour la liste menée par Monsieur BETHELMY Taylor, 8 votes nuls et 3 votes blancs.

Le conseil municipal au complet s'est réuni le vendredi 20 mars 2026, afin d'élire le Maire et son Adjoint



Le Maire : Monsieur BETHELMY Taylor

Le 1er Adjoint : Monsieur DOVERGNE Samuel

Les Conseillers Municipaux élus :

Madame COINTREL Véronique
Monsieur CAUWENBERGHS Bertrand
Monsieur LAUDE Thierry
Madame LECUYER Marie-Thérèse
Madame LEBLOND Sylvie
Madame PINTO GIUDICI Sandrine
Monsieur BAUDE Nicolas
Madame VENTURA Kathleen
Monsieur HERTIER Mathieu

Les conseillers Municipaux suppléants :

Madame TALLANDIER Catherine
Monsieur LEBON Davy

Changement d'adresse mail

Pour rappel, nous avons mis en place une nouvelle adresse mail afin de limiter les spams. Il faudra donc nous contacter sur l'adresse mail **mairie@plainval.fr**

Pour tous les mails envoyés sur l'ancienne adresse depuis début janvier, nous avons mis en place un transfert vers la nouvelle adresse mail et un message automatique pour vous informer du changement.



Cérémonie du 11 novembre



Les élus ainsi que les habitants de la commune se sont rassemblés comme chaque année, le 11 Novembre, à l'occasion de la journée nationale de la victoire de 1918 en hommage à tous les morts pour la France.

A l'issue de la cérémonie, la municipalité a offert un moment de convivialité à toutes les personnes présentes.

Coût total de l'événement : 894.41 euros

Les jeunes diplômés Plainvalois ont été récompensés pour leur réussite scolaire :

ANSELLE Lexie
ZOUBOU Irwina
BUREL Nina
BUREL Lola
DEBRUYNE Baptiste
DI BENEDETTO Mattéo
VARESI Sarah
GOSSE-AUGUET Victorine
BETHELMY Tayssa



Noël



Début décembre, la commune a revêtu ses habits de Noël : Traîneau, rennes, bonhomme de neige en bois ont été déposés dans les rues du village et devant la Mairie.

La Salle des fêtes a également été décorée par l'association SLC comme chaque année.

Les 65 aînés ont reçu une carte cadeau d'une valeur de 65 euros distribuée lors d'un petit moment de convivialité dans la salle des fêtes, l'occasion pour certains de se retrouver ou faire connaissance.

Une douceur locale attendait chacun des aînés, fabriquée à Plainval par Biscuit'thé.



Le Père Noël est venu rendre visite aux enfants du village le 21 décembre, offrant cadeaux et chocolats, après la représentation du spectacle de Noël "Le Roi d'hiver" de la Compagnie Théâtre en l'Air.



Coût total de l'événement : 8989.34 euros

Merci à Benoit SENECHAL pour avoir installé bénévolement des prises nous permettant d'installer les illuminations de Noël aux abords de la Mairie et de l'école.

Voeux du Maire



Le Dimanche 18 janvier 2026, nous avons partagé un moment de convivialité à l'occasion de la dernière cérémonie des voeux du Maire de Monsieur DOVERGNE Samuel, en présence de nos élus, de Monsieur DE BEULE, président de la Communauté de Communes du Plateau Picard, de nos partenaires.

Ce fut l'occasion de faire le point sur les projets menés en 2025 : l'enfouissement rue rinqet et rue du pressoir, la sécurité routière, l'acquisition d'un nouveau tracteur pour l'agent communal.

Ce fut également l'occasion pour Monsieur DOVERGNE de remercier les membres du conseil municipal, les partenaires, les agents pour leur investissement pendant toute la durée de son mandat.



Monsieur DOVERGNE ainsi que les conseillers municipaux ont bien sûr tenu à présenter à tous leurs meilleurs souhaits pour cette nouvelle année.

**Coût total de l'événement :
1256.38 euros**

Enfouissement

Les travaux d'enfouissement du réseau ont débuté le 22 septembre 2025 :

- Rue rinet
- Rue du pressoir

La réception de chantier a eu lieu le 25 mars 2026

Nous remercions les riverains pour leur patience face à la gêne occasionnée durant cette période.



**Coût total des travaux :
197 617.69 euros TTC**

Plateforme

Les travaux de sécurité routière pour la réalisation d'une plateforme surélevée à l'intersection : rue d'en bas, rue du friquet, rue de la vallée, ont été réalisés du 03 au 07 novembre 2025.

Suite à plusieurs réunions avec le Département, des travaux de reprise ont dû avoir lieu pour modifier les non conformités des réalisations.

Les travaux de reprises ont eu lieu le 24 février et le 26 février 2026.

Coût total des travaux : 110 520 euros TTC



Tracteur Communal

Nous avons fait l'acquisition d'un nouveau tracteur communal en décembre 2025, pour un montant de 50 400 euros.

L'ancien tracteur, ayant un coût trop important en entretien et réparation, a fait l'objet d'une reprise par la société ETS Jacques TAVEAU située à Saint André Farivillers pour un montant de 7200 euros.



Travaux et installations

Merci à Nolan ANSELLE pour avoir effectué bénévolement le remplacement des robinets de la cantine et du local de l'agent communal



Le distributeur de pain est en place ! Pain et viennoiseries vous attendent tous les jours au 161 rue d'en bas.



Merci à Bertrand CAUWENBERGHS pour la rénovation des plaques de cocher :

AVANT



APRÈS



DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'ADMISSION

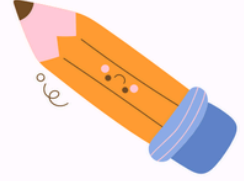


Le certificat d'inscription remis par la mairie

Copie du livret de famille

Copie des vaccinations

La fiche de renseignement complétée



ADMISSIONS SCOLAIRES

Les admissions des enfants nés en 2023, pour la rentrée 2026 auront lieu :

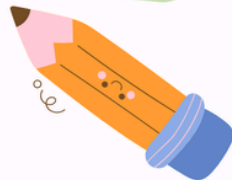
19 mai 2026

16h45 - 18h00

Uniquement sur rendez vous, à prendre auprès de la directrice, Madame Blond, au 03.44.78.57.43 ou ce.0601098t@ac-amiens.fr

École de Plainval

Visite de l'école possible le jour du rendez-vous



Rappel - Horaires de tonte / Bricolage

Arrêté 10-2026 de la commune de Plainval

Du lundi au vendredi : 08h00 à 12h00

13h00 à 19h30

Le samedi : 09h00 à 12h00 - 13h00 à 19h00

Le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

Rappel - Stationnement

Le stationnement sur le trottoir est interdit. Cela entraîne des difficultés importantes pour les piétons, les personnes à mobilité réduite ou avec poussette, contraints de marcher sur la route pour contourner les obstacles. Cette infraction peut entraîner une contravention de 4ème classe.

Rappel - Chiens

- Nous rappelons que tout propriétaire ou possesseur de chien est dans l'obligation de ramasser les déjections canines. Merci à chacun de respecter la loi. Ce n'est pas une tâche des plus agréables mais malheureusement nos amis à quatre pattes ne savent pas le faire eux-mêmes. Par respect pour vos voisins, pour l'agent communal qui gère l'entretien et pour vous-même, gardons notre commune propre. (contravention de 2ème classe - amende de 35 euros)
- Les aboiements de chien excessifs sont considérés comme une nuisance sonore. Chaque propriétaire de chien est responsable et doit faire le nécessaire pour que son animal de compagnie ne trouble pas le voisinage. L'amende pour nuisance sonore due aux aboiements incessants d'un chien peut s'élever jusqu'à 450 euros)
- Par mesure de sécurité les chiens ne doivent en aucun cas divaguer dans les rues du village. Les propriétaires doivent s'assurer et mettre les moyens en œuvre pour que leurs animaux ne puissent pas s'échapper de leur domicile. Le non-respect de cette obligation peut alors être sanctionnée par une amende de 1ère classe (montant maximal de 38 euros), voire de 2ème classe si le chien est un animal de 1ère ou 2ème catégorie (montant maximal de 150 euros).

Rappel - Circulation rue de la Montagne

Nous rappelons que la rue de la Montagne est une rue à sens unique. La circulation y est autorisée uniquement dans le sens : rue du faubourg → rue de Lèvermont. Les personnes venant de la Route de Lèvermont ont interdiction de descendre la rue de la Montagne.

Pour rappel, le non respect de cette règle de circulation est une infraction au code de la route qui entraînera une contravention de 4ème classe et une perte de 4 points.

Rappel - Nidification et entretien des haies

Entre mi-mars et mi-août, chaque haie dense, chaque arbuste, chaque massif taillé de votre jardin est un site de nidification potentiel. Merles, fauvettes, accenteurs, verdiers, pinsons, chardonnerets, linottes, etc ; tous nichent dans la végétation dense entre 1 et 3 mètres du sol.

Les nids sont invisibles depuis l'extérieur. A 30cm d'une haie de troène ou de laurier, vous ne voyez rien. Le nid est à 15cm à l'intérieur du feuillage.

La Ligue de Protection des Oiseaux recommande de tailler les haies avant le 15 mars ou après le 15 août.

Si vous devez absolument tailler :

- Marchez lentement le long de la haie avant de démarrer l'outil
- Regardez si un oiseau s'envole de l'intérieur
- Écoutez les cris d'alarme insistants et agités depuis l'intérieur de la haie = nid actif
- Si vous trouvez un nid avec des oeufs ou des oisillons = Reprenez la taille après l'envol des jeunes (3-4 semaines)

Agenda



Déchets verts Collecte 2026

du **lundi 6 avril**
au **vendredi 30 octobre**

Les jours de collecte restent inchangés
Plus de renseignements sur www.plateaupicard.fr

Pour vous débarrasser de vos déchets verts toute l'année, pensez au **compostage** ou à la **déchetterie**. Le dépôt y est gratuit pour les particuliers.



PLAINVAL Cérémonie

Chères Plainvaloises, chers Plainvalois,

Le Maire et son Conseil Municipal en partenariat avec l'association des Anciens Combattants ont le plaisir de vous convier pour la cérémonie commémorative du 81ème anniversaire de la victoire du 8 mai 1945 :



Vendredi 8 mai 2026 à 11h30

Rendez-vous au monument aux Morts
La cérémonie sera suivie d'un moment de convivialité dans la salle polyvalente.

**Le Maire,
Taylor BETHELMY**

Réservez la date :

Le repas communal aura lieu
le samedi 13 juin 2026.

Les documents d'inscriptions seront
distribués prochainement

Il était une fois à Plainval..... le GARDE-CHAMPÊTRE

Dans chaque village existait autrefois un garde-champêtre. Rémunéré par la commune, il avait un rôle et des pouvoirs différents de l'employé communal actuel.

Créé depuis plusieurs siècles, son travail principal consistait à surveiller les cultures et les moissons pour éviter les vols et chapardages dans les récoltes (on l'appelait alors le « messier »). Il eut aussi une fonction de garde-chasse notamment sous Louis XIV. Sa fonction évolua ensuite essentiellement tournée vers la police municipale, le titulaire devant prêter serment devant le Tribunal d'instance de Clermont.



Sur cette carte postale de l'entrée sud de Plainval des années 1910, on peut voir le garde-champêtre en tenue (très probablement Jules DUCASTEL), tenant son vélo, en présence de nombreux enfants. On peut supposer qu'il accompagnait les enfants du village qui allaient glaner dans les champs. Rappelons qu'il y a cent ans, les habitants étaient autorisés à glaner après la récolte, c'est-à-dire ramasser les pommes de terre notamment ou les pommes restantes, en quantité limitée et sous la surveillance du garde-champêtre. Ceci aidait à l'alimentation et à la subsistance des plus pauvres et des plus démunis.

Quelques objets existent encore dans le patrimoine communal qui rappellent cette fonction :

- La plaque : « La LOI » cette plaque en laiton était portée sur la poitrine et rappelait qu'il était le représentant de la police municipale, il était d'ailleurs craint de ceux qui commettaient larcins ou violences,
- La cloche avec laquelle il criait, en différents points du village, les annonces officielles : arrêtés municipaux, date de passages de camion de protection infantile, interdictions diverses...
- Le carnet de tournée datant de 1900 où il consignait tous les événements qu'il constatait.

Parmi les derniers gardes-champêtres de la commune il faut citer :



Léon QU'UNE (recensement de 1901), Jules DUCASTEL (de 1906 à 1926), Henri TOURTE (jusqu'aux années 1970), et Monsieur Dominique DARCAIGNE. La fonction a ensuite évolué majoritairement vers l'entretien du domaine communal.

Association SLC

Chers Amis,

L'association Plainval SLC a terminé l'année 2025 sur les chapeaux de roues !

Tout d'abord, notre soirée Beaujolais fut un véritable succès, portée par une ambiance festive et amicale. Nous remercions chaleureusement tous ceux qui ont partagé ce moment à nos côtés. Dans la foulée, et en étroite collaboration avec les élus, une équipe s'est chargée de décorer la salle des fêtes, tandis qu'une autre sillonnait les rues de notre beau village pour vous faire gagner jambons et filets garnis.

En ce début d'année, notre assemblée générale a permis de définir les nouvelles orientations et de procéder à l'élection du bureau :

- Président : Freddy ANSELLE
- Trésorier : Laurent DEVOS
- Secrétaire : Mickaël DELIQUE



La saison a débuté sous un soleil printanier avec la chasse aux œufs de Pâques. Une trentaine d'enfants, âgés de 0 à 11 ans, ont participé à cette belle récolte. Le butin a été partagé équitablement autour d'un goûter offert par nos bénévoles

Nous tenons à adresser une mention particulière à notre nouvelle équipe municipale qui était présente. Le soutien affiché par nos élus lors de cette manifestation souligne une vision partagée, promesse d'un dynamisme renouvelé pour les années à venir.

À vos agendas ! Nos prochaines manifestations approchent :

- 1er mai : Notre célèbre brocante. Venez nombreux chiner et partager un moment convivial autour de nos traditionnelles frites, saucisses ou andouillettes.
- 27 juin : Notre tournoi de pétanque, pour une journée placée sous le signe de la détente.

Au plaisir de vous retrouver très bientôt lors de nos prochains événements !